



DISPOSITIONS FINANCIERES Liées aux Statuts et Règlements de District

Le Comité Directeur, conformément aux dispositions de l'Art. 27 des Statuts du District, arrête avant le début de chaque saison, sur proposition de la Commission des Finances, les barèmes des droits, amendes, redevances, ventes d'imprimés et fournitures applicables durant la saison. Cette décision sera conforme aux nécessités du budget prévisionnel.

SAISON 2026/2027

1- DROITS ET COTISATIONS

Article 8 Statuts du District d'Alsace de Football

- Droit d'adhésion pour affiliation au District	49,00 €
- Cotisation annuelle :	
D1 et D2	174,00 €
D3	159,00 €
D4	143,00 €
D5 à D8, Foot d'entreprise	118,00 €
Clubs loisirs	43,00 €
Membre individuel	23,00 €
- Engagements :	
D1 et D2	111,00 €
D3	96,00 €
D4 à D5	74,00 €
D6 à D8	65,00 €
D1F et D2F	31,00 €
Féminines à 8	31,00 €
Féminines U18 à 8	21,00 €
U15F, U13F	16,00 €
U13F, U11F	11,00 €
U18	26,00 €
U16	21,00 €
U15, U14	16,00 €
U13, U11	11,00 €
Vétérans	31,00 €
Super Vétérans	31,00 €
- Participation aux frais de communication	102,00 €

Coupes

- Frais d'engagements coupes Jeunes	5,00 €
- Frais d'engagement coupes Seniors	20,00 €
- Partage des recettes, contribution forfaitaire	21,00 €



Règlements Généraux

- Frais d'appel d'un arbitre au Comité Directeur du District 9,00 €

Formation

- Droit à la formation 90,00 €

Article 13 RD

- Droits pour demande de modification d'heure ou de date de match, après retour des calendriers
Demande faite de 3 à 5 jours avant le match ou hors procédure officielle Footclubs 38,00 €

Article 63 RD

- Réserves confirmées et réclamation en District 27,00 €
Par motif

Article 69 RD

- Frais d'appel contre une décision d'ordre réglementaire 98,00 €
Le retrait ou le désistement de l'appel intervenant dans les quarante-huit (48) heures précédant l'audience est sans incidence sur l'exigibilité des frais de procédure, lesquels resteront intégralement dus.
- Demande de réouverture de dossier pour aménagement de peine 102,00 €

Article 109 RD

- Droits d'appel contre une décision d'ordre disciplinaire (Chap. IX des RD) auprès de la Commission d'Appel du District : 98,00€
Le retrait ou le désistement de l'appel intervenant dans les quarante-huit (48) heures précédant l'audience est sans incidence sur l'exigibilité des frais de procédure, lesquels resteront intégralement dus.

2 - AMENDES

Article 8 RD

- Feuille de présence Foot Animation non transmise ou envoyée hors délai 10,00 €
- Feuille de match non transmise ou envoyée hors délai 15,00 €
- Feuille de match non signée 15,00 €
- Non-utilisation de la Feuille de match informatisée 53,00 €



Article 11 RD

A) Forfait déclaré

Championnat :

D1 et D2	86,00 €
D3 à D5	65,00 €
D6 à D8	53,00 €
District Vétérans/Super Vétérans	43,00 €
D1F	86,00 €
D2F	65,00 €
District F à 8	43,00 €
District U14 à U18 à 11 M&F	53,00 €
District U14 à U18 à 8 M&F	43,00 €
District U13 M&F	43,00 €
Football d'animation M&F	33,00 €
Absence lors d'une journée événementielle de foot animation	50,00 €
<i>* 50% reversé au club organisateur</i>	

Majoration forfait 2 dernières journées (Championnat) 160,00 €

Coupes :

Coupe d'Alsace M&F	86,00 €
Coupe du Crédit Mutuel	86,00 €
Coupe d'Alsace F à 8	43,00 €
Coupe/Challenge Vivialys	53,00 €
Coupes/Challenge des équipes jeunes	53,00 €
Autre Coupes	53,00 €
Forfait lors d'une finale ou d'un plateau final Seniors ou Jeunes	107,00 €

Futsal (Compétitions et Critérium M&F)

D1	86,00 €
Autres championnats	54,00 €
Coupe d'Alsace	86,00 €
Autres coupes	54,00 €
Finales Seniors Coupes, Critérium, Championnat	107,00 €
Championnat jeunes M&F	43,00 €
Critérium jeunes M&F	43,00 €
Critérium Foot d'animation	43,00 €
Finales Jeunes Coupes, Critérium, Championnat	107,00 €

B) Forfait non déclaré

Toute compétitions libres et Futsal, M&F :

En cas de Forfait non déclaré, l'amende prévu au point A
de l'article 11RD est majorée de 45,00€

L'équipe visiteuse peut demander au club recevant des frais de déplacement

1 trajet aller uniquement sur la base de : 2,20€/km
Perception minimum 53,00 €



C) Forfait général déclaré ou prononcé par les commissions

D1 à D2M	160,00 €
D3 à D5M	107,00 €
D6 à D8M	86,00 €
District Vétérans/Super Vétérans	86,00 €
D1F	160,00 €
D2F	107,00 €
District F à 8	86,00 €
U18 & U15 à 11 M&F	86,00 €
U18 & U15 à 8 M&F	65,00 €
District U13 M&F	65,00 €
Football d'animation	43,00 €
Seniors Futsal	107,00 €
Jeunes Futsal	86,00 €

D) Retrait d'une équipe engagée, au démarrage du championnat et au plus tard à la 3^e journée

Seniors, vétérans et super vétérans	215,00 €
Jeunes M&F foot à 11	155,00 €
Jeunes foot à 8	105,00 €

E) Pour absence lors d'une cérémonie de remise des prix lors de finales

	55,00 €
--	---------

Article 37 RD

- Disputer une rencontre avec un club suspendu	20,00 €
--	---------

Article 38 RD

- Disputer une rencontre avec un club non affilié sans autorisation préalable du Comité Directeur	20,00 €
---	---------

Article 41 RD

Joueur inscrit sur une feuille de match sans qu'il ne respecte l'ensemble des règles de participation auxquelles il est soumis (ex : suspension, qualification, participation irrégulière ...)	60,00 € / joueur Maxi 150,00 €
--	-----------------------------------

Article 48 RD

- Utilisation joueur non licencié	120,00 € par joueur
-----------------------------------	---------------------

Article 51 RD

- Falsification de licence ou fraude sur identité	180,00 € par joueur
---	---------------------

Article 81 RD

- Falsification de renseignements	180,00 € par joueur
- Récidive	230,00 €

Article 92 RD

- Responsabilité reconnue d'un club en cas d'insuffisance de mesure d'ordre	50,00 €
---	---------



Article 94 RD

- Faire participer un joueur à deux rencontres contrairement à l'Art. 151 des RG 33,00€ par joueur

Article 95 RD

- Absence aux différentes Assemblées Générales de District 21,00€ par voix
- Absence sans excuse pour audition devant un instructeur 30,00 €
- Absence sans excuse ou excusée hors délai au-devant des Commissions après convocation 50,00 € par personne
- Arrêt de match par mesure disciplinaire
 - D1, D2 130,00 €
 - D3 à D5 100,00 €
 - Autres équipes à 11 80,00 €
 - Jeunes, Féminines 80,00 €
 - Coupes d'Alsace 100,00 €
 - Coupes du Crédit Mutuel, Coupes locales, Coupe et Challenge Vivialys 100,00 €
 - Coupe d'encouragement des jeunes 80,00 €
 - Rencontres vétérans et super vétérans 100,00 €
 - D1 Futsal 130,00 €
 - Coupe d'Alsace Futsal 100,00 €
 - Autres compétitions Futsal 80,00 €

Amendes pour les sanctions prononcées en District selon le barème disciplinaire de la FFF

- Application stricte par les Commissions des amendes fixées au Chapitre IV de l'annexe 2 des Règlements Généraux

Article 117 RD

- Sanctions financières (Statuts de l'Arbitrage) aux clubs en infraction :
 - D1, 128,00 €
 - D2 86,00 €
 - D3 à D8 65,00 €



3 - CODE DISCIPLINAIRE

Les joueurs

- Propos blessants à l'encontre d'un officiel	30,00-€
- Propos grossiers ou injurieux à l'encontre d'un officiel	40,00 €
- Gestes ou comportements obscènes à l'encontre d'un officiel	75,00 €
- Menaces ou intimidations verbales ou physiques à l'encontre d'un officiel	100,00 €
- Propos ou comportements racistes ou discriminatoires	200,00 €
- Bousculade volontaire ou tentative de coup à l'encontre d'un officiel	200,00 €
- Crachat	
À l'encontre d'un officiel	200,00 €
À l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur, dirigeant ou du public	150,00 €
- Brutalité ou coup à l'encontre d'un officiel	
Sans blessure	250,00 €
Avec blessure constatée par CM	275,00 €
Avec blessure et ITT jusqu'à 8j	325,00 €
Avec blessure et ITT supérieure à 8j	400,00 €
- Brutalité ou coup à l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur, dirigeant ou du public	
Sans blessure ou blessure uniquement constatée par l'arbitre	27,00€
En dehors d'une action de jeu	30,00€
En dehors de la rencontre	50,00€
Avec blessure constatée par CM	
En action de jeu	30,00€
En dehors d'une action de jeu	40,00€
En dehors de la rencontre	50,00€
Avec blessure et ITT jusqu'à 8j en cours de rencontre	
En action de jeu	75,00€
En dehors d'une action de jeu	100,00€
Avec blessure et ITT jusqu'à 8j en dehors de la rencontre	250,00 €
Avec blessure et ITT supérieure à 8j en cours de rencontre	
A l'occasion d'une action de jeu	130,00 €
En dehors de toute action de jeu	300,00 €
Avec blessure et ITT supérieure à 8j en dehors de la rencontre	350,00 €



Les entraîneurs, éducateurs, dirigeants et personnel médical

- Propos blessants à l'encontre d'un officiel	40,00€
- Propos grossiers ou injurieux à l'encontre d'un officiel	75,00 €
- Gestes ou comportements obscènes à l'encontre d'un officiel	100,00 €
- Menaces ou intimidations verbales ou physiques à l'encontre d'un officiel	130,00 €
- Propos ou comportements racistes ou discriminatoires	200,00€
- Bousculade volontaire ou tentative de coup à l'encontre d'un officiel	200,00 €
- Crachat	
À l'encontre d'un officiel	200,00 €
À l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur, dirigeant ou du public	150,00 €
- Brutalité ou coup à l'encontre d'un officiel	
Sans blessure	300,00€
Avec blessure et ITT jusqu'à 8j	350,00€
Avec blessure et ITT supérieure à 8j	400,00 €
- Brutalité ou coup à l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur, dirigeant ou du public	
Avec blessure et ITT jusqu'à 8j en dehors de la rencontre	250,00 €
Avec blessure et ITT supérieure à 8j en dehors de la rencontre	350,00 €

4 - FRAIS DE DOSSIER

Article 95 RD

- Inscription du 1e avertissement	7,00 €
- Inscription du 2e avertissement	15,00 €
- Inscription du 3e avertissement	15,00 €
- Expulsion pour récurrence d'avertissements	36,00 €
- Expulsion pour tout motif autre que récurrence d'avertissements / incident hors match	51,00 €
- Frais de dossier liés à une suspension pour infraction réglementaire	30,00 €